



## Délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLES, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS et Philippe ROUX.

Excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Louis BERGERARD (pouvoir donné à Florence RIUS), Olivier CHAMBE et Baptiste GAUDELUS.

Absents : Nathalie DENIS et Vincent LABOURIER.

### **2024-13 Délibération relative à une demande de subvention pour le projet de mise en place de la vidéoprotection**

#### **Rapporteur : Diogène BATALLA**

La commune a mandaté le bureau d'études « LB conseils » en janvier 2023 pour réaliser une étude de mise en place de la vidéoprotection, incluant une étude de cadrage, une étude d'implantation des bâtiments et des zones à équiper en capteurs, une étude technico-financière et le montage du dossier administratif.

Pour rappel, le projet envisagé prévoit la mise en place de caméras sur l'espace François Baraduc, le centre bourg, le parc du Chêne, le centre technique municipal, le parking communautaire de la gare de Fleurieux-sur-l'Arbresle et certains axes routiers de la commune.

La commission sécurité en date du 4 mars 2024 a préconisé le déport des images à la Brigade de Gendarmerie de L'Arbresle. Concrètement, un poste de visionnage sera installé au sein de la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle et en parallèle, un deuxième poste de visionnage sera installé dans les locaux de la Brigade de Gendarmerie de L'Arbresle.

Le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) peut financer jusqu'à 100 % une installation de déport des images d'un projet de vidéoprotection, incluant

l'installation et la fourniture du matériel sur site.

Les frais de fonctionnement comme l'abonnement internet seront pris en charge dans un premier temps par la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle et pourront être mutualisés par la suite avec d'autres communes intéressées par la démarche.

Le projet de financement du déport des images est détaillé comme suit :

FIPDR 100 % Montant demandé : 13 426,20 €

Ce qui laisse un reste à charge pour la commune de : 0,00 €

Le planning opérationnel pour la première phase pourrait être le suivant :

dépôt des dossiers de subvention : 1<sup>er</sup> trimestre 2024

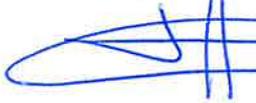
consultation des entreprises : 2<sup>e</sup> trimestre 2024

travaux : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 contre : Sylvie DESBOURDELLE) :**

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du FIPDR.

Le Maire  
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance  
Thomas ALESSI

